

Décision

Générale

colonial

Décision n° 430 du 17 avril 1950 :

n° 430

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 avril 1950

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro

30 avril 1950

TEXTE INTÉGRAL

Abdillaye Liban, agent de contrôle du port de Djibouti, est licencié pour cause d'incapacité physique pour compter du 1er avril 1950: L'intéressé aura droit à une indemnité de licenciement égale à deux mois de rémunération,